

La littérature italienne dans le système universitaire international

La situation en Suisse¹

Prof. Uberto Motta – Université de Fribourg

[trad. Lucie Tardin]

En premier lieu, je souhaite remercier les organisateurs de cette table ronde pour leur invitation et pour l'opportunité qu'ils m'ont offert, dans un contexte si prestigieux, de vous fournir ces quelques explications concernant l'état des études italiennes en Suisse.

D'un point de vue extérieur, comme le nôtre aujourd'hui dans cette belle Aula Magna du Rectorat de l'Université de Florence, sur l'historique place Saint-Marc, à deux pas du David de Michel-Ange et des fresques de Fra Angelico, la Suisse pourrait apparaître comme un pays curieux et étonnant. La liste de ses qualités pourrait être longue et me conduirait sans doute à m'écarter du sujet. Pour le discours que je m'appête à vous faire, il est nécessaire de se rappeler que la Suisse compte près de 8 millions d'habitants. Parmi eux, environ 6 millions ont la nationalité suisse et 2 millions (soit 1 habitant sur 4) sont étrangers. La population italophone représente 8% du chiffre total. Cela signifie que près de 640'000 personnes déclarent l'italien comme langue principale (à titre de comparaison, l'anglais est la langue principale pour 4.6 % de la population, le portugais et le serbo-croate pour 3.5%, etc.). Le Canton du Tessin, seul canton exclusivement italophone, compte près de 352'000 habitants (soit l'équivalent d'un quartier de Rome), ainsi que trois quotidiens imprimés. À cela, s'ajoutent 619'000 italiens inscrits à l'AIRE (Registre d'état civil des Italiens résidents à l'étranger) officiellement établis en Suisse. La conclusion que l'on peut tirer de ces chiffres est intéressante. Dans la Suisse plurilingue d'aujourd'hui, la population italophone est de près de 1.2 million de personnes (soit un tiers des habitants de la Toscane, sur une superficie presque deux fois plus grande que la région qui reçoit ce congrès).

Les chaires de littérature italienne et – éventuellement, selon les cas – de linguistique, d'histoire de la langue et de philologie existent actuellement dans huit des universités de

¹ Cette intervention, sur la base des informations recueillies par les chaires d'études italiennes des universités suisses en vue de la conférence qui s'est tenue au Palais Fédéral le 7 mars 2017, ainsi que des considérations soulevées à cette occasion, a été présentée à la table ronde sur le thème *La littérature italienne dans le système universitaire international*, coordonnée par les professeurs Gino Tellini de l'Université de Florence et Pasquale Guaragnella de l'Université de Bari, dans le cadre du XXIème Congrès de l'ADI (Association des italianistes italiens), qui s'est déroulé à Florence du 6 au 9 septembre 2017.

la Confédération : Genève, Lausanne, Fribourg, Berne, Bâle, Zürich, Saint-Gall et Lugano. Deux de ces universités se trouvent en territoire francophone (Genève et Lausanne), quatre d'entre elles en territoire germanophone (Berne, Bâle, Zürich, Saint-Gall) et une dans la région italophone de la Suisse (Lugano). Quant à l'Université de Fribourg, comme son canton, elle est officiellement bilingue, soit franco-germanophone. Il n'y a pas de chaires d'études italiennes à Neuchâtel et à Lucerne. L'Université de Neuchâtel possédait une section qui a été supprimée en 2005, pour différentes raisons, parallèlement à la section de grec ancien, suite à un vote du Grand Conseil (un fait en partie analogue s'était produit l'année précédente à l'École polytechnique de Zürich, quand la chaire historique de Francesco De Sanctis, puis de Dante Isella, avait été transformée, suite à la retraite du professeur Ottavio Besomi, en une chaire de professeurs invités).

Près de 23 professeurs ordinaires et associés sont actuellement employés sur ces huit sites. À cela, on peut ajouter quelques postes de professeurs assistants et extraordinaires. Je vous invite à comparer ce chiffre au nombre de collègues présents dans les départements d'études italiennes de vos universités respectives. Vous en tirerez les conclusions suivantes : le nombre de professeurs d'italien dans les universités suisses est pratiquement équivalent à celui des enseignants employés dans la seule section d'études italiennes du département d'études gréco-latines, italiennes, scéniques et musicales de l'Université « La Sapienza » de Rome.

Le nombre d'étudiants inscrits aux études italiennes en Suisse, dans les trois niveaux des *curricula* universitaires (Bachelor, Master, doctorat ou PhD), avoisine le millier : on compte environ 650 inscrits pour le Bachelor, 250 pour le Master, et 100 pour le doctorat. Cela représente un ratio de mille étudiants pour 25 professeurs environ. La proportion ainsi obtenue est de 1 professeur pour 40 étudiants, avec un bassin démographique de référence – restreint au contexte italophone – de 640'00 personnes (soit moins d'un quart des habitants de la commune de Rome). À l'Université de Harvard, la proportion est de 1 professeur pour 7 étudiants, à l'Université de Stanford de 1 pour 5, et au célèbre M.I.T. de 1 pour 3. Selon des études récemment entreprises sur cette question, un ratio d'au moins 1 professeur pour 15 étudiants est considéré comme optimal, particulièrement pour le niveau du Bachelor. Ce sujet est évidemment complexe et mes simplifications statistiques pourraient sembler trop drastiques. Cependant, on peut en tirer deux conclusions bel et bien fondées. Les études italiennes ont en Suisse une force d'attraction

qui dépasse largement les seules frontières de l'italophonie suisse, et les professeurs sont appelés à faire face à une charge de travail importante, étant donné le nombre d'étudiants considérable dont ils sont responsables, mais ils doivent également garantir – dans le cadre des proportions susmentionnées – un enseignement de qualité et un encadrement de la recherche de base. Par ailleurs, deux lieux communs pourraient ainsi être définitivement rejetés : c'est à dire, d'une part, l'idée qu'en Suisse, les études italiennes sont en « crise », et que d'autre part, le nombre de professeurs employés est excessif par rapport aux exigences réelles. Or, sur les deux fronts, il semblerait que ce soit tout le contraire, notamment grâce à la dissémination – dont il a déjà été question – des chaires et des instituts sur le territoire, à leur diversification en termes de méthodes et d'intérêts (que ce soit pour l'enseignement ou la recherche) et à leur complémentarité ainsi que leur capacité de collaboration.

Du point de vue italien, ce ratio (1 pour 40) impose toutefois trois ultérieures clarifications. Premier éclaircissement. La population universitaire suisse est proportionnellement inférieure à la population universitaire italienne. Actuellement, en Suisse, le nombre total d'étudiants inscrits est de 146'000, pour toutes les universités et toutes les facultés, parmi lesquels 45'000 dans les facultés des sciences humaines. Au passage : le nombre d'étudiants de première année inscrits à l'année académique 2016-2017 en Suisse, était équivalent aux inscrits de première année de la seule Université La Sapienza de Rome qui compte plus de 111'000 étudiants.

Second correctif. En Suisse, le système des études, au moins pour les facultés des Lettres, est sensiblement différent du système italien et varie selon chaque université, de canton en canton. Des considérations globales sont possibles seulement au prix d'une certaine généralisation. Prenons l'exemple de la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg : durant son Bachelor, l'étudiant doit choisir deux ou trois disciplines de spécialisation (pour un total de 180 crédits à répartir selon le plan d'études). Ces matières se réduisent à une, voire deux, au Master (pour un total de 120 crédits), puis évidemment à une seule discipline pour le doctorat. Cela signifie que, pour poursuivre l'exemple de Fribourg, l'étudiant en Bachelor qui choisit l'italien comme matière principale doit obtenir 120 crédits (en littérature, philologie et histoire de la langue italienne). Uniquement en italien. Et il effectuera 60 crédits dans sa matière secondaire (qui pourrait être par exemple la musicologie, l'histoire de l'art ou encore l'allemand ...). Ce même étudiant pourrait ensuite

choisir de poursuivre son parcours en italien au Master, comme seule matière de spécialisation, pour l'octroi de 120 autres crédits. Avec un total de 240 crédits, il s'avère qu'en moyenne chaque étudiant inscrit en études italiennes en Suisse fréquente plus de cours dans la discipline que son homologue italien (parfois même jusqu'à au moins un cours, ou séminaire, avec chacun des enseignants de la chaire et cela chaque semestre). Nous, professeurs, voyons ce millier d'étudiants circuler dans nos classes, et dans nos bureaux, de manière beaucoup plus soutenue que nos collègues italiens et sur l'arc des 3 ou 5 années que durent leur parcours universitaire. Cela n'aurait certainement pas de sens de confronter les différents systèmes pour en soupeser les bénéfices et avantages. On notera toutefois qu'en Suisse un étudiant étudie plus d'italien qu'en Italie, et que le nombre absolu d'étudiants susmentionné (environ 1000) a une valeur, ou un poids, plus élevé dans le système universitaire helvétique que dans le système italien.

Troisième rectificatif. L'ensemble des 8 chaires, instituts ou départements d'italien (la terminologie change selon les sites : à Genève, l'on parle d'« Unité » ; à Bâle, d'« Institut »), n'est pas chargé de l'enseignement de la langue, ou s'en occupe de manière assez limitée. On a des étudiants dont la connaissance de l'italien est plutôt variable et cela plus qu'en Italie : sur une échelle qui va de l'étudiant tessinois fondamentalement italoophone ayant suivi une scolarité en italien (mais qui souvent continue à employer le dialecte dans le cercle privé, avec ses grands-parents ou ses amis), à l'étudiant ayant appris l'italien comme seconde, voire troisième langue. Cependant, nous, professeurs, ne nous donnons pas de cours de langue à proprement parler. De plus, nous enseignons presque exclusivement en italien (pour environ 90% des cours), contrairement à nos collègues actifs dans d'autres pays d'Europe et du monde, au-delà des frontières italiennes (par exemple en Allemagne ou aux Etats-Unis). Les examens, qu'ils soient oraux ou écrits, sont donnés en italien (avec une attention particulière pour les étudiants non-italophones). Pour ce qui concerne en revanche l'enseignement de la langue, chaque université adopte une solution différente. À Fribourg, par exemple, un Centre de Langues a été mis en place afin de proposer des cours d'allemand, français, italien et anglais de tous niveaux destinés à tous les étudiants (les cours d'italien remportent d'ailleurs un franc succès, particulièrement pour les niveaux B1 et B2). Nous avons également un Institut de Plurilinguisme qui s'occupe des problèmes théoriques et pratiques concernant l'enseignement de la langue italienne dans un contexte allophone. Le Domaine Italien offre quant à lui un bref séminaire d'écriture argumentative. Finalement, il est nécessaire de

répéter ce point essentiel : les mille étudiants, les vingt-cinq professeurs et les huit chaires s'intéressent presque exclusivement à la littérature, la linguistique et l'histoire de la langue.

Il y a deux problématiques importantes et indissociables qui représentent les deux faces d'une même médaille, avec lesquelles je voudrais terminer mon intervention : la question de la recherche et du doctorat.

Commençons par la recherche. Les financements fédéraux pour la recherche universitaire passent par le FNS (Fond National Suisse), un organisme qui existe depuis 1952 et qui prévoit une série de programmes pour l'obtention des subventions désirées. En Suisse, les professeurs se plaignent de l'évolution de l'état de la recherche, probablement à juste titre. Cependant, d'un point de vue externe, la situation est la suivante : en Suisse, des sommes considérables sont encore investies par le FNS, avec près de 937 millions de francs en 2016 seulement (les 77% sont employés dans les salaires et bourses, 76% des chercheurs ont moins de 35 ans). 28 % des fonds octroyés, soit 265 millions de francs, est destiné aux sciences humaines et sociales dont fait partie notre discipline. La compétition est farouche et l'obtention de ces financements, puis leur gestion en vue de la réalisation des objectifs, est un devoir fondamental pour tous les professeurs. Le taux d'acceptation de ces requêtes avoisine les 40% pour les projets, et entre 25% et 15% pour les encouragements de carrière individuels (à partir du niveau doctoral).

Durant les cinq dernières années, pour vous donner encore quelques chiffres, les chaires d'études italiennes ont reçu de la part du FNS plus de 15 millions de francs. Pendant cette même période, le FNS a financé divers projets de recherche auprès du Domaine Italien de l'Université de Fribourg, portant sur différents sujets, comme par exemple : les rimes de Giuliano de' Medici, la poésie lyrique florentine des XVe et XVIe siècles, les dialogues de Tasso, les rimes sacrées de Marino, les œuvres mineures de Parini, ou encore la simplification syntaxique dans la poésie de Leopardi à Pascoli. Cet inventaire abrupt prouve l'ouverture d'esprit et la diversité des intérêts des chercheurs actifs en Suisse dans le domaine de la littérature italienne ainsi que du FNS. Comme je le disais, la conception et la conduite de tels projets sont une partie importante de la mission d'un professeur. Or, leur réalisation est souvent confiée à de jeunes chercheurs au niveau doctoral ou post-doctoral, avec des contrats à durée déterminée, à temps plein ou partiel. Les chercheurs, non seulement suisses, mais aussi italiens ou européens, qui accèdent à nos instituts,

contribuent à définir un tissu social, civil et culturel d'un dynamisme extraordinaire et pas strictement réduit au domaine scientifique.

Abordons maintenant le sujet du doctorat. En Suisse, le doctorat a un statut très différent qu'en Italie et chaque université a son propre fonctionnement. Je prendrai pour exemple le système de Fribourg. Les points essentiels, qui valent aussi en règle générale pour les autres universités suisses, sont les suivants : 1. il n'y a pas de concours d'admission ; 2. l'admission et l'inscription qui en découle sont soumises à l'approbation du projet de recherche par le directeur de thèse (un des professeurs employés au sein de l'Université) et d'un autre professeur du département compétent ainsi qu'à un examen minutieux du CV du candidat ; 3. il n'y a pas de bourses d'études, c'est à dire que l'Université ne fournit aucun type de financement. Il est donc nécessaire que le candidat puisse subvenir à ses besoins grâce à un travail hors de l'université, ou qu'il obtienne un financement personnel auprès du FNS (exclusivement pour les doctorants suisses) ou encore qu'on lui alloue un financement dans le cadre d'un projet dirigé par un professeur.

Depuis 2011, la chaire de Fribourg, en collaboration avec les universités de Genève et Lausanne, a donné naissance à une école doctorale d'études italiennes, où sont inscrits à peu près 70 doctorants pour la plupart italiens. L'école a un directeur, une coordinatrice administrative, un site internet. Elle investit beaucoup sur l'interaction étroite entre les doctorants et l'ensemble du corps enseignant de l'école. Les activités de formation sont judicieusement concentrées en quatre ou cinq rencontres durant l'année, et comprennent des cours-blocs, des colloques, des séminaires, des ateliers ou encore des expériences en résidence ... L'école est financée par la CUSO (Conférence universitaire de la Suisse occidentale), grâce à un budget qui permet d'accueillir des enseignants et conférenciers invités ainsi que de couvrir les frais de déplacement et de séjour des doctorants.

Le pays de l'or, vous me direz ! Et en effet, c'est à cela que la Suisse pourrait faire penser. Cependant, pour ceux qui y vivent et y travaillent, il y a une ombre au tableau, parmi tant d'autres, sur laquelle j'aimerais conclure. J'ai mentionné un programme du FNS (doc.ch) destiné spécifiquement à soutenir les projets de recherche des jeunes suisses qui souhaitent entreprendre un doctorat. Savez-vous quel est le nombre de requêtes déposées en 2016 ? 183, pour toutes les facultés et universités. Et de ces requêtes, seules 47 ont été admises. Je vous laisserai donc réfléchir aux raisons et aux conséquences de ce dernier fait .